



Estimation biens mobiliers

Par **libellule57**, le **30/10/2014** à **05:24**

Bonjour, propriétaire en indivision d'une maison avec mon conjoint (union libre), celui-ci a quitté le domicile conjugal sans dernière, de façon précipitée et imprévue en me menaçant au passage de revenir à un moment qu'il aura choisi sans m'en avertir pour vider la maison de ce que nous avons acheté en commun (les 2 noms sur toutes les factures). Sachant que je n'ai pas le droit de lui interdire l'accès à la maison et de ce fait j'ai interdiction de changer les serrures, la question est la suivante:

- est-il judicieux de faire estimer la valeur de ces biens et si oui par qui? Huissier? Notaire? Se déplacent-ils dans ce cas de figure et pouvez-vous me communiquer une fourchette de prix de cet acte svp?

J'ai toutes les factures et des photos de tous les meubles, sont prises des fois que le "vol" se fasse avant une quelconque procédure.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse

Cdt,

Libellule57

Par **domat**, le **30/10/2014** à **06:57**

bjr,

vous pouvez faire un inventaire des meubles par un huissier de justice.

cdt